

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM062 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le 13/07/2023

20230630CM062 - Création d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération de requalification du quartier Rostand

Afin de permettre la requalification du quartier Rostand à Saint-Jean de braye, qui se déroulera sur 5 exercices budgétaires, il convient d'ouvrir une opération de programme dont le montant global prévisionnel s'élève à 5 450 000 € TTC.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 autorisant l'ouverture des AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement) et l'article R 2311-9 ,

Considérant le caractère pluriannuel de l'opération de travaux,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 28 voix pour,

3 abstention(s) : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération de requalification du quartier Rostand

- de créer l'AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) relative à la requalification du quartier Rostand, comme suit :

| N° AP | Libellé | Montant | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 | CP 2027 |
|--------|-------------------------------------|-------------|-----------|-----------|-------------|-------------|----------|
| 610046 | Requalification Quartier Rostand | 5 450 000 € | 171 524 € | 835 000 € | 2 105 000 € | 2 273 388 € | 65 088 € |

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT